

## Devenir notaire en "campagne"

Par **JulesB**, le **30/03/2016** à **20:34**

Bonjour,

Je suis étudiant en L1, je sais que le chemin est encore long mais je voudrais savoir s'il était plus facile de trouver des stages et devenir notaire dans des petites villes (pas plus de 15 mille habitants) ?

Il y a-t-il plus de déboucher dans des petites études que dans des grosses ? (car travailler dans une grosse ville ne m'attire pas du tout).

Je voudrais savoir également si les notaires de petites villes étaient en danger avec la loi Macron ?

Je me demandais aussi si la charge de travail dans une étude de petite ville était plus faible ou plus importante que dans des études de grosses villes (notamment au niveau des horaires de travail) ?

Désolé pour toutes ces questions mais si je peux avoir des réponses à toutes mes questions cela m'aiderait beaucoup dans mes choix futurs.

Merci en tout cas de prendre le temps de lire mon message,  
bonne journée / soirée,  
Jules

Par **Olivier**, le **02/04/2016** à **07:28**

Simple remarque, vous voulez devenir notaire et vous réfléchissez à vos horaires de travail pour trouver une étude où on bosse moins ????

Réfléchissez à votre orientation, la profession de notaire est une profession libérale, si vous commencez à vouloir compter vos heures et à quitter le boulot à 18h c'est même pas la peine, 18h c'est l'heure à laquelle on commence à bosser (et même à la campagne parce que vous comprenez la journée les clients travaillent....)

Pour ce qui est de la Loi Macron elle vient de sortir mais il est sur que tel qu'elle est rédigée elle ne va pas avantager les notaires "des champs", mais la Profession est en train de rechercher des solutions.

Pour ce qui est du côté "facile" de devenir notaire, la liberté d'installation est en train de se

mettre en place, nous n'avons pas encore assez de recul pour en tirer les conséquences.

Donc pour l'instant, à part vous dire "bienvenue dans le monde des 70 heures par semaines hors taxe" et "il faut attendre pour voir les conséquences de la Loi Macron", on ne peut pas dire grand chose...

Bon courage pour vos Etudes, la route est longue mais cette Profession est magnifique !

Par **joaquin**, le **02/04/2016** à **09:27**

Bonjour,

Pour ce qui est de la loi macron, le texte peut être consulté sur legifrance :

LOI n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et notamment l'article 52.

En préambule, il est dit ceci : "Les notaires, les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires peuvent librement s'installer dans les zones où l'implantation d'offices apparaît utile pour renforcer la proximité ou l'offre de services. "

La liberté de s'installer est donc plus ou moins posée, avec tout de même beaucoup de restrictions. Il ne sera pas aussi facile d'ouvrir une étude de notaire qu'un cabinet d'avocat.

Cordialement  
JG

Par **Olivier**, le **02/04/2016** à **23:29**

Oui le principe est posé mais nous n'avons ni les carrés ni les modalités de cette liberté ! Et j'en sais quelque chose au premier chef ! Donc pour l'instant on attend que l'autorité de la concurrence nous sorte les cartes et d'avoir le décret qui fixe les modalités de candidature. Ce sera une liberté encadrée en pratique !

Par **JulesB**, le **06/04/2016** à **10:20**

Bonjour,

désolé pour cette réponse tardive mais je suis en pleines révisions pour les partiels.

Olivier : excusez-moi je me suis mal exprimé, ma question était plus dans le sens de la conciliation entre vie privée et le travail. Est-il tout de même possible de concilier une vie de

famille avec le métier de Notaire ?

Merci à tous pour vos précisions sur la loi Macron, il est vrai que ma question est peut-être posée un peu tôt étant donné que la loi n'est même pas encore rentrée en vigueur.

Merci pour vos réponses,  
cordialement,  
Jules

Par **Olivier**, le **08/04/2016** à **19:11**

JulesB : concilier notariat et vie de famille c'est toujours pareil, tout dépend de ce que vous voulez consacrer à l'un et à l'autre... On peut être notaire "35h" mais alors il ne faut pas espérer gagner énormément d'argent (en tout cas au départ tant qu'on ne peut pas "laisser les rênes" aux collaborateurs qui font tourner la boutique tout seul)... Si après vous avez de l'ambition, que vous vous investissez dans la profession ou dans les instances c'est différent (la preuve là je viens de rentrer à la maison alors que j'habite à 300m de l'Etude, que j'y suis depuis 8h ce matin et je suis en train de vous répondre sur juristudiant histoire de boucler ma journée ^^)